

N/REF : 16/01/2026 16H40 C:002020 I:02568
V/REF : AC/C37308
V/Email reçu le Vendredi 16/01/2026 à 16H40

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AMAR
IMMEUBLE : LES AMARRE -AMAR
56, AVENUE GENERAL DE GAULLE
.
35260 CANCALE

Rennes, le 11 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006
LOCALISATION : 56 AVENUE GENERAL DE GAULLE - M. ADJUTOR 06 34 33 53 83
LOGEMENT N° 119945, PORTE N°B32, 3° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : OBJET BLOQUÉ DANS LES WC

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES WC
CONSTAT : LE WC N'EST PAS BOUCHÉ, CEPENDANT IL Y A UNE FUITE AU NIVEAU
DU JOINT DE PIPE
COUPURE D'EAU
DÉPOSE WC
REEMPLACEMENT JOINT 20/27
REPOSE WC
RACCORDEMENT ALIMENTATION ET ÉVACUATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL075-Rempl.joint a levre sur pipe WC	1	95,00		95,00
	TOTAL H.T.				95,00
	T.V.A. a 10,00%				9,50
	TOTAL T.T.C.En EURO				104,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.